

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Procuration : 4

Votants : 26

L'an deux mil vingt trois

Le : **26 juin**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2023****OBJET : D2023_5_9**
Décision modificative N°1
sur le budget Régie de
Transport**Présents :** BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBATEL P ; VIEUILLE R.**Ont donné procuration :** IMARD C à ROUHIER D ; LACOURARIE S à BOURGADE L ; THOS F à GUERIN S ; VRIET L à DULAIS N.**Excusée :** BERTHELON S.**Secrétaire de séance :** Michel GAUDILLERE

Le rapporteur rappelle que depuis fin avril, le bus scolaire est arrêté pour une grosse panne : problème de boîte de vitesses hors service. Il fait part que le devis de réparation s'élève à environ 23 000 € TTC .

Plusieurs questions se sont posées : faut-il le faire réparer ? Faut-il le faire réparer et le vendre ensuite car il ne correspond plus vraiment au besoin (beaucoup moins d'enfants au ramassage scolaire) ? Faut-il le vendre en panne ? Faut-il le faire reprendre en l'état et en acheter un plus petit ?

Après réflexion, et pour pouvoir avoir l'assurance d'avoir un bus à la rentrée de septembre, il apparaît que la meilleure solution est de le faire réparer.

Il est précisé que le montant des réparations peut être imputé à l'investissement, ce qui permet de récupérer la TVA, par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la TVA. Afin de pouvoir régler cette grosse facture, il est nécessaire de faire les virements de crédits ci-dessous :

Objet	Article/opération	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
Carburants	6066	- 5 000.00 €	
Réparation matériel roulant	61551	- 5 000.00 €	
Virement à la section d'investissement	023	+ 10 000.00 €	
TOTAL		0.00 €	
Matériel de transport	2156	+ 10 000.00 €	
Virement de la section de fonctionnement	021		+ 10 000.00 €
TOTAL		+ 10 000.00 €	+ 10 000.00 €

Le Conseil Municipal, avec 25 pour et 1 abstention, décide de faire réparer le bus et vote les virements de crédits ci-dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 29 juin 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 29 juin 2023

Le Maire,